



**LE PROJET DE CENTRE DE TRAITEMENT DES MATIÈRES ORGANIQUES
DANS L'ARRONDISSEMENT SAINT-LAURENT:**

POSITION DE VIVRE SAINT-MICHEL EN SANTÉ

**Déposée lors des consultations menées par
l'Office de consultation publique de Montréal
sur le projet de traitement des matières organiques.**

25 octobre 2012

Qui sommes-nous?

Issu du mouvement des *Villes et Villages en santé, Vivre Saint-Michel en Santé* (VSMS) est une instance de concertation qui réunit de nombreux acteurs du milieu. VSMS qui rassemble des citoyens, des organismes communautaires, des institutions publiques et des gens d'affaires du quartier Saint-Michel, est devenu un modèle de concertation intersectorielle et multi réseaux. Son objectif est de définir et de promouvoir des priorités d'action visant ***l'amélioration de la qualité de vie du quartier et le développement social et économique de sa population.***

Appui à la CDÉC Centre-Nord

En premier lieu, nous souhaitons informer l'OCPM du plein appui de VSMS à la position présentée par la CDÉC Centre-Nord à l'occasion des consultations sur le projet de Centre de traitement des matières organiques dans l'arrondissement Saint-Laurent.

Nous ne reprendrons pas ici les arguments développés par la CDÉC, mais nous tenons toutefois à réitérer les propos tenus lors des consultations tenues sur le site de Saint-Michel : le projet de traitements de nos matières résiduelles est nécessaire et pertinent à l'échelle de Montréal.

Une question sans réponse

VSMS s'implique étroitement dans ce dossier depuis plus d'un an. Nous constatons qu'une question de fond a été bâclée et n'a jamais trouvé de réponse satisfaisante : celle du choix du site du secteur Nord, situé dans le Complexe environnemental Saint-Michel.

Au fil du temps, force est de constater que le choix des projets, qui se veut équitable, n'est pas égal d'un site à l'autre. Saint-Michel s'avère être le grand perdant de ce projet.

Il nous apparaît évident que **les règles qui prévalent pour les trois autres sites n'ont pas été respectées dans le choix du site de Saint-Michel.** En effet :

- l'installation projetée dans le quartier Saint-Michel est la seule qui ne sera pas située en zone industrielle. Elle devrait être située dans le nouveau Parc Saint-Michel qui sera le 2^{ième} plus grand parc à Montréal après le Mont Royal;
- le non-respect du critère réglementaire qui prévoit qu'il doit y avoir une distance de 500 mètres entre une telle installation et les secteurs résidentiels environnants. En fait, il y a 140 mètres entre l'installation projetée et le début du secteur résidentiel Saint-Sulpice du quartier Ahuntsic. En fait, c'est pratiquement tout le secteur Saint-Sulpice qui se trouve à l'intérieur des 500 mètres. Au final, c'est plus de 150 résidences qui se trouvent à l'intérieur de ce périmètre. Aucune situation similaire dans les 3 autres sites...
- l'installation projetée dans Saint-Michel ne bénéficie pas d'un terrain assez grand pour lui permettre de respecter l'article 286 du règlement de zonage de l'arrondissement qui stipule qu'aucune vibration et aucune émission d'odeur, de poussière, de bruit, de vapeur, de gaz ne doivent être perceptibles hors des limites du terrain. Plus grave encore, malgré des demandes répétées, à aucun moment la Ville de Montréal ne s'est engagée à respecter cet article ou à prendre un engagement similaire. De quoi craindre le pire...

Serait-il trop demander que ces critères, ayant été déterminés et respectés comme critères de base dans les autres sites, soient aussi respectés à Saint-Michel? Pourquoi ce qui est valable ailleurs, à Saint-Laurent par exemple, pour les conditions de vie de la population n'est plus valable chez nous?

Dans le rapport de l'OCPM sur le projet de traitement des matières résiduelles, paru en mars dernier, nous pouvons sentir à la lecture les réserves importantes émises par l'Office sur le site de Saint-Michel. Ces réserves sont tout à fait fondées et ne peuvent que questionner le lecteur sur l'approbation finale que donne l'OCPM au projet.

Honnêtement, nous ne croyons pas que le travail de l'Office est complété. Outre le site de Saint-Laurent qui est sous étude, nous croyons que l'Office doit se pencher à nouveau sur le site de Saint-michel pour le secteur Nord.

Demande officielle à l'OCPM

C'est pourquoi nous demandons à l'Office, à la lumière du chemin parcouru dans ce dossier au cours de la dernière année, de jeter un nouveau regard sur le site de Saint-Michel et de reconsidérer la recommandation faite par l'Office sur l'acceptabilité du site identifié dans Saint-Michel. Ne serait-ce que par souci d'équité, principe de base de ce projet, et de respect des populations concernées.

Les espoirs du quartier Saint-Michel

Fondé en 1991, VSMS mène des actions concrètes de développement local qui touchent les *domaines social, économique, environnemental et culturel*. Le but est de faciliter la prise en charge par la communauté de son propre développement. Un des principaux enjeux qui ont mené à la naissance de VSMS était le problème des nuisances causées par le site d'enfouissement de déchets à la Carrière Miron.

Depuis 2003, VSMS, ses membres et ses partenaires se sont engagés dans une phase de concertation plus ambitieuse, axée sur la lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale en mettant sur pied **la démarche de revitalisation urbaine et sociale du quartier Saint-Michel**.

Issu d'une vaste consultation des citoyens et des acteurs du milieu cette démarche a permis d'identifier une vision d'avenir pour le quartier : *«Saint-Michel un quartier agréable à vivre, propice à la vie familiale et aux échanges multiculturels, une communauté active et solidaire, qui se prend en main et qui contribue à l'essor de Montréal »*.

Un des objectifs sous-jacent à cette démarche de revitalisation est de redonner un sentiment de fierté aux citoyennes et citoyens du quartier Saint-Michel qui a longtemps été perçu comme la poubelle de Montréal.

Vous comprendrez que la localisation de l'installation projetée par la Ville dans le quartier Saint-Michel vient complètement à l'encontre de ce développement et ramène le quartier au statut qu'il avait dans les années '70, '80 et '90.

Il serait bon d'ailleurs que vous preniez connaissance du **Projet particulier d'aménagement** que l'arrondissement est sur le point de rendre public sur le développement de la rue Jarry, jouxtant l'installation projetée. Vous comprendrez alors pourquoi le Conseil de l'arrondissement Villeray, Saint-Michel Parc Extension a passé une résolution s'opposant la l'installation de l'usine de compostage dans le Parc environnemental Saint-Michel.

Pour Vivre Saint-Michel en santé,



Eve-Isabelle Chevrier
Directrice générale